



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 janvier 2004

Numérisation du Plan Cadastral

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 février 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2004

DELIBERATION D20040008

Urbanisme & Affaires Immobilières

Numérisation du Plan Cadastral

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 6 mai 2002, le Conseil Municipal a approuvé le principe et les modalités, notamment financières, de 2 conventions concernant la digitalisation des plans cadastraux de la commune, à l'occasion d'une opération globale menée sous maîtrise d'ouvrage du SIEDS et de la DGI et avec la participation financière de la CAN.

La délibération du 6 mai 2002 prévoyait une participation de la ville de 0,342 €. Or de fait, il s'agit d'une charge nette déduction faite de la participation de la CAN.

La Ville paie donc 26 064 € au SIEDS et récupère de la part de la CAN la somme de 14 921,64 €. Cette charge est payée sur 5 ans.

Le tableau ci-dessous reprend donc à la parcelle ce montage.

	Commune + CAN	Subvention de la CAN	Part nette restant à la commune	Part payée par la commune au SIEDS
Digitalisation de base / parcelle	0,80 euros	0,458 euros (20% du prix de base)	0,342 euros	0,80 €
Charge annuelle	2 000,00 euros	0 euros	2 000,00 euros	2000,00 €

La charge annuelle pour les 5 premières années sera de 7 212,8 €.

La charge annuelle pour les autres années sera de 2000 €, actualisée en fonction des tarifs de communication des fichiers fiscaux

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre en compte ces précisions ;
- compléter le financement de l'opération à hauteur de 2 984,33 € sachant que la charge nette de la Ville demeure inchangée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)